



OPERATING EUROVISION AND EURORADIO



COALITIONS EUROPÉENNES POUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE
EUROPEAN COALITIONS FOR CULTURAL DIVERSITY

Communiqué de presse

09/10/2015

LES RADIODIFFUSEURS PUBLICS ET LES CEDC DEMANDENT LE RESPECT DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE DANS LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES TRANSATLANTIQUES

Dix ans après l'adoption de la Convention UNESCO de 2005 sur la diversité des expressions culturelles, les radiodiffuseurs publics européens et les Coalitions européennes pour la Diversité Culturelle (CEDC) appellent à ce que la protection de la diversité culturelle et le principe de neutralité technologique soient inclus explicitement dans le texte final du Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement (PTCI – aussi connu sous le nom de TTIP ou TAFTA).

La Convention donne à tous les pays et régions signataires le droit de promouvoir et de protéger les expressions culturelles sur leur territoire. Cela les engage par ailleurs à prendre en compte les dispositions de la Convention lorsqu'ils négocient des accords internationaux.

Soutenant pleinement le rapport récent du Parlement européen sur les négociations du PTCI, l'Union Européenne des Radiodiffuseurs (UER) et les CEDC appellent à l'adoption d'une clause horizontale obligatoire : cette clause générale sauvegarderait explicitement la liberté des pays de l'Union européenne à adopter des mesures de promotion de la diversité culturelle, y compris la capacité des services de médias et audiovisuels à servir des objectifs d'intérêt public. Les deux organisations jugent l'introduction d'une telle clause d'autant plus que les Etats-Unis ne sont pas signataires de la Convention, et doivent encore rendre publique leur position vis-à-vis des négociations.

En amont de l'évènement organisé au Parlement européen le 7 octobre pour marquer le 10ème anniversaire de la Convention UNESCO*, le Président de l'UER, Jean-Paul Philippot a déclaré : « *Les objectifs de la Convention UNESCO sont aujourd'hui plus pertinents que jamais. Les contraintes économiques et la concentration croissante dans notre secteur exercent une pression encore plus forte sur le rôle unique des médias de service public en Europe. Nous devons être parfaitement clair : sécuriser un accord sur les services dans le cadre du PTCI ne peut pas se faire au détriment de notre patrimoine culturel et de nos valeurs.* »

Le mandat de négociation actuel de l'Union européenne prône l'exclusion des services audiovisuels des chapitres sur l'investissement, la prestation transfrontalière des services et le commerce électronique. Cependant, leur exclusion du chapitre relatif au « cadre réglementaire » mériterait d'être davantage explicite. Les deux organisations plaident donc pour une référence explicite aux services audiovisuels dans ce chapitre, en supplément d'une clause horizontale reconnaissant la souveraineté des signataires, y compris les Etats membres de l'UE, vis-à-vis de leurs politiques culturelles et audiovisuelles.

Elles soulignent par ailleurs que le principe de neutralité technologique est clairement affirmé dans la définition de la diversité culturelle de la Convention UNESCO, et souhaitent que les services audiovisuels continuent à être définis sur la base de ce principe dans tout accord commercial futur.

Selon Carole Tongue, présidente des CEDC : « *Il est essentiel d'avoir une exclusion explicite des services culturels et audiovisuels dans les accords commerciaux entrepris par l'UE. Autrement, ce sont bien les principes fondamentaux qui constituent le socle de la diversité des expressions culturelles qui risquent d'être remis en cause. Il est donc plus que nécessaire à l'ère numérique que l'UE soit à la hauteur de ses engagements et respecte pleinement la Convention UNESCO.* »

M. Philippot complète : « *L'exception pour les services audiovisuels doit être appliquée de façon générale pour éviter toute faille potentielle. Elle doit aussi être clairement rattachée au principe de neutralité technologique dans un accord final sur le PTCI.* »

« *Dans l'esprit de la Convention UNESCO, ces engagements devraient être étendus à tous les autres accords commerciaux bilatéraux entrepris par l'UE* », conclut-il.

L'événement s'est déroulé à Strasbourg le 7 octobre 2015, en partenariat avec l'Intergroupe du Parlement européen sur les Industries culturelles et créatives, pour célébrer le 10ème anniversaire de la Convention UNESCO. Pour plus d'informations, voir <http://www3.ebu.ch/events/2015/10/european-parliament--ebu-debate>

Contact presse France: Agnès Mazet – 01 40 23 45 11 – agnes.mazet@sacd.fr

Contact presse International : Ségolène Bunel - +32 49 1941056 – contact@europeancoalitions.eu

Press release

09/10/2015

PUBLIC BROADCASTERS AND EUROPEAN COALITIONS FOR CULTURAL DIVERSITY CALL FOR THE TRANSATLANTIC TRADE DEAL TO RESPECT THE PRINCIPLES OF UNESCO'S 2005 CONVENTION ON CULTURAL DIVERSITY

Ten years on from the adoption of the 2005 UNESCO Convention on the Diversity of Cultural Expressions, European public broadcasters and the European Coalitions for Cultural Diversity (ECCD) are calling for the protection of cultural diversity and the principle of technological neutrality to be included explicitly in the final text of the Transatlantic Trade and Investment Partnership (TTIP).

The Convention gives all signatory countries and regions the right to promote and protect cultural expressions in their territory. It also commits them to take into account the provisions of the Convention when entering into other international agreements.

Fully endorsing the European Parliament's recent report on the TTIP negotiations, the European Broadcasting Union (EBU) and the ECCD are calling for a horizontal binding clause that would explicitly safeguard the freedom of EU countries to adopt measures promoting cultural diversity, including to ensure the capacity of audiovisual and media services to serve public interest goals. Both organizations believe the introduction of such a clause is particularly important because, unlike the European Union, the USA is not a signatory to the Convention, and has yet to make public its negotiating position.

Speaking ahead of an event on October 7th in the European Parliament* to mark the 10th Anniversary of the UNESCO Convention, EBU President, Jean-Paul Philippot remarked that *"The objectives of the UNESCO Convention are more relevant than ever today. Economic constraints and increasing consolidation in our sector is placing ever greater pressure on the unique role of public service media in Europe. We need to make crystal clear that securing a deal on services under TTIP cannot be at the expense of our cultural heritage and values."*

The EU's current negotiating mandate for TTIP advocates the exclusion of audiovisual services from chapters on investment, cross border supply of services and electronic commerce. However, their exclusion from the "regulatory framework" chapter is only implicit. Both organizations argue that explicit reference to audiovisual services should be made in this chapter, in addition to a horizontal clause recognizing the sovereignty of signatories, including EU Member States, over their cultural and media policies.

They also highlight that the principle of technological neutrality is clearly affirmed within the definition of cultural diversity in the UNESCO Convention, and argue that audiovisual services should continue to be defined on the basis on this principle under any future trade deal.

According to Carole Tongue, President of the ECCD: *"It is essential that there is an explicit exclusion of audiovisual and cultural services in trade agreements undertaken by the EU. Otherwise there would be a risk of jeopardising the basic principles underlying diversity of cultural expressions. It is even more vital in the digital era, that the EU stands by its commitments and respects fully the UNESCO Convention"*.

Mr. Philippot added *"The exemption for audiovisual services needs to be across the board to avoid any potential loopholes. It should also be clearly tied to the principle of technological neutrality in any final deal on TTIP."*

"In the spirit of the UNESCO Convention, these commitments should also extend to all other bilateral trade agreements undertaken by the EU," he concluded.

The event took place in Strasbourg on 7th October 2015, hosted in cooperation with the European Parliament's Cultural & Creative Industries Intergroup (CCII) to celebrate the 10th anniversary of the UNESCO Convention. For more information see: <http://www3.ebu.ch/events/2015/10/european-parliament--ebu-debate>

Press contact France: Agnès Mazet – 01 40 23 45 11 – agnes.mazet@sacd.fr

Press contact International : Ségolène Bunel - +32 49 1941056 – contact@europeancoalitions.eu